

Décision 14-DCC-121 du 19 août 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Bridis par la société Système U Centrale Régionale Nord-Ouest

Posted on: 26 septembre 2014 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Partie notifiante

Système U Centrale
Régionale Nord-Ouest

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

société Bridis



Lire

le texte intégral de la décision

208.72 Ko